

qu'elles soient peut-être très efficaces, nous ne sommes peut-être pas encore prêts, dans notre pays, à recourir à ce moyen. Pour ma part, j'estime que le jour viendra—il faudra qu'il vienne—où il sera possible de prendre ces mesures sur le plan fédéral, si nous voulons réaliser des objectifs d'envergure nationale. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, la technique des concessions fiscales a été adoptée par la plupart de ces pays—le Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Irlande et ainsi de suite—et on s'accorde généralement, je crois, après avoir pris connaissance de la documentation relative à ce domaine, pour dire que ce moyen d'encourager l'industrie à se transporter où on le souhaite est très efficace. C'est un moyen plus indirect, et peut-être un peu plus incommode, que le régime des subventions, mais il s'est révélé assez bon.

Je dirai peut-être un mot au sujet du succès qu'ont remporté, dans l'ensemble, les mesures en question dans certains pays. La Grande-Bretagne, cela va sans dire, a le plus d'expérience à ce sujet, parce qu'elle applique ces mesures depuis plus longtemps que les autres. En effet, elle a commencé à y recourir dans les années 30, même si leur véritable utilité ne s'est révélée que pendant la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Entre 1946 et 1957, l'état relativement grave du chômage dans les régions susceptibles de développement, par rapport au reste de la Grande-Bretagne, a baissé de presque deux fois et demie à un peu plus d'une fois et demie, ce qui prouve que l'application de ces mesures a eu d'assez bons résultats. Les frais d'application en ont été d'environ 90 millions de livres. Toutefois, il me semble que d'après la plupart des économistes ce coût, regardé comme une équivalence annuelle d'assistance directe à l'industrie pour un nouveau travail, revient généralement à bien meilleur marché que les prestations versées aux chômeurs. En Irlande du Nord, où l'on a mis sur pied un programme tout particulièrement vigoureux dans ce domaine, on estime que les mesures visant le déplacement des industries a créé 38,000 nouveaux emplois. Vu l'état économique de ce pays, on considère généralement que le programme a été couronné de succès.

Le document le plus intéressant que j'ai lu depuis que je m'intéresse à la question, c'est le rapport qu'a publié, l'an dernier, le comité d'étude mixte sur l'économie de l'Irlande du Nord. A mon avis, tout député qui s'intéresse au problème devrait prendre connaissance du rapport. On y signale qu'il ne faudrait pas s'attendre à ce que les encouragements proposés soient suffisants et l'on ajoute que

de nombreuses autres mesures sont nécessaires. Le rapport prévoit qu'il faudra s'intéresser au déplacement de la main-d'œuvre dans certaines régions. Il y a des endroits où l'on ne saurait, pour des motifs d'ordre tant économique que social, encourager les industries à venir s'établir. Dans les conclusions qu'ils ont tirées, les commissaires ne se sont donc pas entièrement prononcés en faveur de techniques comme celles qui nous intéressent présentement; ils recommandent au gouvernement de continuer à s'intéresser à la mutation de la main-d'œuvre et ils insistent sur l'importance, pour les ouvriers, de la spécialisation et de la formation techniques dans des domaines que nous venons à peine de reconnaître au Canada et qui, pourtant, contribuent tellement à la croissance industrielle et à la prospérité.

Les encouragements d'ordre fiscal que le gouvernement se propose d'établir sont, à ma connaissance, beaucoup plus généreux que ceux de n'importe quel autre pays. J'estime qu'il ne saurait en être autrement vu que nous n'avons pas d'autres techniques ou que nous estimons ne pouvoir utiliser d'autres formes d'aide. Nous ne subventionnons pas directement l'industrie pour l'inciter à s'établir dans ces régions et nous ne lui accordons pas de prêts directs. Nous n'avons, à l'échelon fédéral, aucune politique visant la répartition des industries et c'est peut-être pour cela qu'il nous faut offrir des encouragements d'ordre fiscal plus généreux. D'aucuns ont soutenu que ces encouragements ne suffiraient pas à attirer les industries dans les régions désignées. Certes, une nouvelle entreprise ne doit pas s'attendre à réaliser des bénéfices sensibles au cours des trois premières années. Toutefois, comme le ministre et d'autres personnes l'ont signalé, les nouvelles entreprises n'auront à payer presque aucun impôt durant une période de six ans car elles pourront retarder, jusqu'à l'expiration du congé fiscal de trois ans, la présentation de réclamations visant l'amortissement accéléré. Elles pourront accumuler leurs réclamations et obtenir ainsi des défalcatons considérables, ce qui leur permettra de ne payer aucun impôt sur le revenu pour une autre période de trois ou quatre ans. Voilà pourquoi, selon moi, ce sont vraiment d'importants encouragements à l'industrie.

Nombreux sont ceux qui, à l'instar du représentant de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau), ont déclaré que ces encouragements créent des distinctions injustes. Le ministre de l'Industrie (M. Drury) a déclaré l'autre jour: «Bien sûr que c'est un traitement de faveur. L'unique objet de ces stimulants fiscaux accordés aux industries nouvelles qui s'établissent dans des régions désignées, c'est